ID: 031-213104169-20250303-2025031406-DE

DEPARTEMENT De la HAUTE-GARONNE MAIRIE de PEYSSIES 31390 PEYSSIES

Tél.: 05 61 87 88 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TROIS MARS DEUX MILLE VINGT CINQ

	OMBRE MEMBR	
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	10

Date de la convocation 24 février 2025

Date d'affichage 24 février 2025

Objet de la délibération

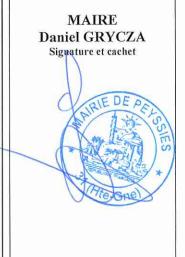
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE **EXERCICE 2024**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Et publication ou notification

Du



L'an deux mille vingt-cinq, Et le trois mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel GRYCZA, Maire

Présents: Mesdames Corinne DEJEAN et Audrey LE GALES.

Messieurs: Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE, Gilbert GUILHEM, Roger GHIRARDO et Eric SOULA.

Absents excusés: Mesdames Marianne LAUZERAL, Christiane DANGLA et Alexia RON. Messieurs Gérard ROUJAS, Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD

Procuration: M Yoann CLAUDIN donne procuration à Mme Corinne DEJEAN; Mme Marianne LAUZERAL donne procuration à M Eric SOULA.

Secrétaire de séance : Mme Corinne DEJEAN

Sous la présidence de Monsieur Roger GHIRARDO, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la Commune 2024 qui s'établit ainsi :

Hors de la présence de Monsieur GRYCZA Daniel, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune 2024.

	INVESTIS- SEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	1 211 102,12	627 615,49	1 838 717,61
Dépenses	1 206 307,4	508 479,82	1 714 787,22
Résultat brut de l'exercice 2024	4 794,72	119 135,67	123 930,39
Report de l'exercice 2023	(-) 110 462,17	53 420,58	(-) 57 041,58
Part affectée à l'investissement en 2023	130 462,17		
Résultat de clô- ture exercice 2024	(-) 105667,45	172 556,25	66 888,80

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus. Au registre sont les signatures.